

Chères citoyennes, chers citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants pour l'exercice financier 2024.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité, conformément aux modalités déterminées par le conseil.

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la Ville pour l'exercice 2024 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 24 432 947\$. Les différentes charges pour l'ensemble des services de la Ville, incluant les frais financiers et l'amortissement des immobilisations, s'élèvent à 17 437 381\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 8 505 946\$.

Revenus de fonctionnement	24 432 947\$
Charges de fonctionnement	17 437 381\$
Conciliation à des fins fiscales	1 510 380\$

Les principaux éléments qui ont généré cet excédent sont par, notamment :

- Vente d'un terrain à Hydro-Québec ;
- Revenus de taxes sur la valeur foncières plus élevés ;
- Revenus de transfert spécialement le remboursement de la taxe de vente du Québec ;
- Revenus de droit de mutation
- Les revenus d'intérêt sur placement plus élevés que prévus ;
- Une gestion vigoureuse et efficace des opérations ;

La dette à long terme est passée de 17 212 900\$ au 31 décembre 2023 à 15 873 200\$ au 31 décembre 2024, soit une diminution de 1 339 700\$.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

La firme de vérificateur externe BCGO s.e.n.c.r.l. a effectué l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 de la Ville de Coteau-du-Lac selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

À la suite de son mandat, un rapport de l'auditeur indépendant a été émis avec l'opinion suivante : « À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves» du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Coteau-du-Lac au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserves

Dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2023 du chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, la ville n'a pas évalué ni comptabilisé, au 31 décembre 2024, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations. La ville n'a pas obtenu les informations concernant le coût lié à la mise hors service des immobilisations. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne le montant qui aurait dû être comptabilisé et les informations à fournir sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif, aux informations fournies dans les états financiers, aux charges ou à d'autres postes des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

De plus, dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2023 chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, la Régie d'assainissement des Coteaux n'a pas évalué ni comptabilisé, au 31 décembre 2024, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. La régie n'a pas obtenu les informations concernant le coût de désamiantage et le risque de présence d'amiante devant être utilisés pour calculer le passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne le montant qui aurait dû être comptabilisé et les informations à fournir sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif, aux informations fournies dans les états financiers, aux charges ou à d'autres postes des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer les incidences qui auraient pu résulter de l'application de cette norme sur les états financiers consolidés de la ville.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologies qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

MOT DE LA FIN

Le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil du 10 juin 2025, sont ensuite transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et sont déposés sur le site Internet de la Ville au www.coteau-du-lac.com sous le menu « La Ville », sous l'onglet « Finance ».

Andrée Brosseau, mairesse